



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ACTIONS INITIÉES LORS DES « RENCONTRES D'ORLY » SONT EN PASSE D'ABOUTIR

Paris, le 14 janvier 2024 – Les investissements publics considérables engagés pour améliorer les dessertes de la plate-forme d'Orly (métros et tramways) permettront de modifier profondément l'environnement et le fonctionnement du « côté ville » de l'aéroport. Priorité sera donnée aux transports collectifs et aux modes de déplacement doux (piétons/vélos). Les émissions atmosphériques (polluants et gaz à effet de serre) et les émissions sonores du trafic routier devraient baisser de manière très significative. Le changement sera important pour les salariés qui travaillent sur la plate-forme et pour les usagers du transport aérien.

Le changement aura aussi lieu « coté pistes » puisque le Groupe Aéroports de Paris accélère ses investissements pour fournir une énergie décarbonée pour toutes les opérations au sol. Cela permettra d'éviter le fonctionnement des moteurs auxiliaires de puissance des aéronefs en escale et de renouveler totalement le parc des véhicules et engins qui circulent « côté pistes ». Le bénéfice pour les salariés et les passagers du transport aérien seront importants.

Trois autres initiatives recommandées par l'Autorité de contrôle sont en passe d'aboutir.

- A. La généralisation par le service local de la navigation aérienne des approches de l'aéroport face à l'ouest en descente véritablement continue. Ce projet vient de donner lieu à une vaste enquête publique. Il est intéressant pour les compagnies aériennes et pour la réduction des émissions atmosphériques. Il devrait pouvoir être accompagné de quelques mesures d'accompagnement en faveur des territoires pour lesquels ses bénéfices sont moins évidents.
- B. La mise au point et l'approbation (avant le 18 juillet 2024) du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport pour la période 2024/2028. L'élaboration de ce plan d'actions est conduite par la préfète du Val-de-Marne. Il regroupera les actions engagées ou envisagées par chacun des opérateurs sur la période. Il permettra aux différentes compagnies aériennes, aux assistants d'escale, à la direction de l'aéroport et au service local de navigation aérienne de valoriser chacun de leurs engagements 2024/2028.
- C. La mise en œuvre de nouvelles mesures de restriction de l'exploitation de l'aéroport. Les mesures envisageables sont actuellement soumises à une étude d'impact conduite de manière impartiale par la préfète du Val-de-Marne.

À l'issue de cette étude et des concertations engagées, les mesures permettant d'atteindre l'objectif avec le meilleur rapport coût/efficacité seront proposées par la préfète aux ministres chargés de l'environnement et des transports. Elles feront ensuite l'objet des consultations obligatoires. Les mesures retenues seront alors publiées au Journal Officiel et notifiées à la Commission européenne au moins six mois avant leur entrée en vigueur.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures devrait améliorer l'attractivité de la plateforme ainsi que la qualité de la vie sur et autour de l'aéroport d'ici 2028. Il sera important d'en mesurer régulièrement les résultats en matière de réduction du bruit et des polluants dans l'environnement de l'aéroport.

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : 07 61 18 29 65

Contact presse : Marie-France BERGAMO
Courriels : acnusa@grayling.com
mariefrance.bergamo@grayling.com
Téléphone : 07 62 78 19 90